



RAPPORT DE CONSULTATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CANADA

INFORMATIONS DE BASE SUR LE REGROUPEMENT

Le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC) est une coalition multisectorielle regroupant des organisations sociales du Québec qui proviennent des milieux syndicaux, communautaires, populaires et de développement international. La mission du RQIC est de favoriser la participation démocratique et l'accès des citoyennes et citoyens du Québec et de leurs organisations à l'information et aux débats sur l'intégration continentale et les accords de libre-échange, et de promouvoir la négociation d'accords de coopération. Au fil des ans, des dizaines d'organisations ont contribué au RQIC. Aujourd'hui, le réseau regroupe sur une base continue des organisations qui représentent plus d'un million de personnes et comprend des affiliés dans toutes les régions du Québec. La liste de ces organisations est en annexe au présent texte.

INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION UTILISÉ PAR LE REGROUPEMENT

Toutes les organisations mentionnées en annexe ont été consultées par le biais de courriels ainsi qu'à l'occasion d'une rencontre du réseau le 15 mars, rencontre à laquelle participaient six des huit organisations, en plus de la Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec (FTQ). Les grandes lignes des orientations quant aux réponses à la consultation ont été définies et, par la suite, une correspondance a confirmé les Objectifs de développement durable (ODD) retenus. Un projet de réponse aux questions du tronc commun a été établi, qui fut aussi l'objet d'une consultation.

ODD PRIORITAIRES POUR VOTRE REGROUPEMENT

Tous les ODD sont importants et interdépendants, mais le RQIC a convenu de répondre à la consultation sur les ODD 2, 10 et 12. Le lien entre l'ODD 10 et les ODD 8 et 1 sera signalé. L'ODD 17 fera l'objet d'un bref commentaire en conclusion.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comment faire pour réaliser les ODD au Canada?

ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

En privilégiant une agro-industrie axée sur les exportations, le libre-échange devient un obstacle majeur à la souveraineté et à la sécurité alimentaires. Le principe de base de l'économiste David Ricardo, selon lequel chaque pays doit rechercher son « avantage comparatif », a provoqué dans les faits une compétition éprouvante entre les États. Les conséquences ont été dévastatrices pour les populations paysannes. La nécessité de



viser la macro-production d'un produit particulier destiné à l'exportation a eu comme inconvénients de priver les populations locales d'une agriculture de proximité, d'affecter leur sécurité alimentaire, d'endommager les sols, de capter de trop grandes quantités d'eau, de détruire des écosystèmes et de fragiliser le tissu social. Ce type de production peut aussi entraîner un grand gaspillage de denrées et des pertes considérables, si les producteurs ne réussissent pas à offrir des prix aussi avantageux que la concurrence.

Cette production devient encore plus difficile à soutenir pour les pays du Sud, qui font face à l'agriculture subventionnée des pays du Nord. Ce résultat s'est fait particulièrement sentir après la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) en 1995. Par exemple, le marché mexicain a été envahi par le maïs des États-Unis, alors que la production locale, non subventionnée, n'était plus concurrentielle, ce qui a ruiné de nombreux paysans et les a fait s'échouer dans des bidonvilles. Les négociations du cycle de Doha à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont en grande partie arrêtées à cause de l'inquiétude des pays du Sud devant le néocolonialisme des pays du Nord. Une étude d'Oxfam a démontré, par exemple, que la production de coton de quatre pays d'Afrique s'effondrerait s'ils laissaient entrer le coton subventionné des pays du Nord. En Inde, une épidémie de suicide d'agriculteurs a révélé l'important désarroi provoqué par une mondialisation cruelle et sans préoccupation pour le sort d'innombrables individus. Au Québec, les atteintes faites à la gestion de l'offre dans trois grands accords signés par le Canada (AÉCG, PTPGP et ACÉUM) ont créé de grandes inquiétudes chez nos producteurs laitiers surtout, dont les pertes de revenus sont prévisibles devant une ouverture imposée du marché.

Ne laisser personne de côté implique de revoir la place de la production agro-industrielle et de favoriser d'autres types d'agriculture. Pour y arriver, il est essentiel que le Canada exclue l'agriculture des accords commerciaux et qu'il défende cette position auprès de ses partenaires. Les gouvernements doivent pouvoir adopter les politiques agricoles qu'ils jugent essentielles. La lutte contre le réchauffement climatique nécessite aussi de s'attaquer à un type de production agricole qui produit le quart des émissions de CO₂. Il faut désormais encourager les circuits courts, une diversité nettement plus grande dans les modes de production, l'agriculture biologique et paysanne et dans tous les cas, une agriculture très soucieuse de l'environnement. Or, cela semble très difficile, voire carrément impossible, dans le contexte de concurrence et de déréglementation favorisé par les accords de libre-échange.

ODD 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Depuis les premiers accords dans les années 1990, on observe une hausse constante des inégalités sociales. Pourtant, ces accords ont comme objectif de stimuler la croissance et de redistribuer la richesse, notamment par la création d'emploi. Mais ils ne semblent pas y avoir réussi de façon significative. Les conditions de vie et de travail se sont plutôt dégradées. La précarisation, la concurrence difficilement soutenable entre les travailleuses et les travailleurs de tous les pays et les délocalisations sont des maux qui affectent désormais les populations dans un très grand nombre de pays, entre autres à cause de la facilité avec laquelle les investisseurs peuvent déplacer leurs capitaux. La surproduction résultant de la spécialisation industrielle intensive encourage le dumping social.

Il n'existe aucun mécanisme de redistribution de la richesse dans ces accords. La priorité est accordée aux grands investisseurs, auxquels on donne des droits qui vont au-delà de ceux des autres citoyennes et citoyens, dont celui de poursuivre directement les États dans des tribunaux privés qui leur sont plus favorables. On leur donne des moyens de s'enrichir toujours plus et de garder cette richesse pour eux. Les grandes firmes transnationales sont les principales gagnantes de l'ouverture des marchés. Elles peuvent se déployer partout



et se renforcent en faisant de nouvelles acquisitions dans différents pays. Ces compagnies profitent aussi de mécanismes d'évitement fiscal par le biais des paradis fiscaux qui leur permettent d'accumuler encore plus de profits, alors que les services publics et les programmes sociaux sont durement atteints par des mesures d'austérité.

Ce système crée ainsi deux catégories de citoyennes et de citoyens : celles et ceux qui profitent d'immenses privilèges, des entreprises ultra puissantes, qui ne peuvent plus faire faillite, des individus aux revenus gigantesques, ceux qu'on nomme le 1 %; et les autres, victimes de difficultés économiques causées par la rétention de richesse exercée par les plus favorisés. Pour que personne ne soit laissé de côté, le Canada doit se donner les moyens de rétablir la justice sociale, en se dotant de réglementations en faveur de l'intérêt public et en mettant en place, tant à l'échelle nationale qu'internationale, une fiscalité équitable.

Le combat contre les inégalités (ODD 10) s'apparente à celui pour éliminer la pauvreté (ODD 1) et à celui pour le plein emploi productif et le travail décent (ODD 8). Nous faisons nôtres les propositions exprimées par les syndicats, dont plusieurs sont au RQIC, concernant en particulier la lutte pour éradiquer le chômage, le travail forcé, l'esclavage moderne, la traite des êtres humains, notamment le travail des enfants, pour assurer un emploi à tous les jeunes et pour défendre les droits du travail, notamment afin de réduire l'insécurité du travail précaire, y compris pour les personnes migrantes et les femmes.

ODD 12. Établir des modes de consommation et de production durables

En misant sur une hausse constante du commerce international, le libre-échange encourage fortement une économie productiviste, basée sur une consommation toujours plus grande, afin de favoriser une croissance qui n'aurait pas de fin. Nous savons pourtant aujourd'hui que ce modèle est insoutenable, que notre planète n'a pas les ressources pour nous permettre de poursuivre une pareille politique économique.

Il est donc nécessaire de repenser notre production industrielle, d'entrevoir de nouveaux modèles basés sur le recyclage, l'élimination des déchets, la réduction drastique d'énergie fossile, la sobriété énergétique. Afin que personne ne soit laissé de côté, il faut encourager un « mieux vivre » plutôt qu'un pseudo bonheur collectif basé sur la consommation effrénée de biens matériels.

Pour y arriver, il est essentiel que le Canada mette en place tout ce qui lui est possible pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Actuellement, nous en sommes encore très loin et nous demeurons l'un des pays émettant le plus grand nombre de tonnes de GES par habitant. S'approcher de ces objectifs demanderait de réorienter notre économie vers une production plus modérée, plus durable, plus respectueuse de l'environnement et offrant à l'ensemble de la population une meilleure qualité de vie. Le Canada devrait aussi devenir un modèle dans l'utilisation des énergies renouvelables, alors que notre immense territoire offre de belles possibilités d'une exploitation sobre et qui respecte de façon exemplaire les écosystèmes. Le Canada doit également remettre en cause les chapitres sur la « coopération réglementaire » dans les accords, qui favorisent en fait la déréglementation, alors qu'il faut plutôt encadrer l'industrie de façon beaucoup plus rigoureuse.



CONCLUSION

En vue d'abord de renforcer le partenariat entre les pouvoirs publics et la société civile, le RQIC considère cruciale la poursuite de l'Objectif 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser. Dans les accords commerciaux, on constate trop peu de considération pour les positions des organisations syndicales et sociales, au bénéfice de la prise en compte des intérêts de la grande entreprise. La poursuite des objectifs de l'ODD 17 dans l'atteinte de l'ensemble des ODD est essentielle non seulement dans les relations Nord-Sud, mais aussi dans les relations avec les mouvements sociaux au Canada. Cet ODD doit se développer dans tous les pays de la planète, y compris ceux du Nord.

ANNEXE 1

Liste des organisations membres du RQIC qui ont renouvelé leur financement et qui ont été associées aux consultations sur les ODD

- Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS);
- Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI);
- Association québécoise pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne (ATTAC Québec);
- Centrale des syndicats démocratiques (CSD);
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ);
- Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ);
- Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ);
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).